

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Continuous pagination. |

LE BOURRU,

JOURNAL A L'USAGE DES GENS DE BELLE HUMEUR.

LITTÉRATURE.

LE VALET DE PIED DE LA REINE.

A quelques pas de là, des gardes-du-corps barrèrent le passage aux factieux. Virlet, tandis qu'on occupait en face les défenseurs de la reine, tourna derrière eux, au moyen d'une porte dérobée, les attaqua par derrière et les assassina.

— Suis-je des vôtres, maintenant ? dit-il, en foulant aux pieds les cadavres palpitans.

Et il continua son œuvre infâme d'assassins, et de destruction.

A la fin, il n'y eut plus personne pour défendre la famille royale. La populace triompha. Louis XVI et sa famille furent ramués en triomphe à Paris.

Comme l'affreux cortège se mettait en marche, deux hommes parurent et virent le grossir. Dans le premier, on reconnaissait l'homme à la longue barbe, le plus célèbre des égorgeurs de Paris ; l'autre était Virlet. Chacun d'eux tenait une pique, et au bout de cette pique se balançait une tête de garde-du-corps. La reine eut le courage de regarder l'horrible trophée. Elle vit deux de ses plus fidèles serviteurs, MM. de Miomandre et de Varincourt. Une larme coula de ses yeux, qui n'avaient point pâli en face de la mort, et elle se tordit convulsivement contre sa poitrine le dauphin qu'elle tenait sur ses genoux.

Virlet cria :

— A bas les tyrans !

Ivre de peur, de carnage et de boisson, il proférait les plus horribles propos et s'était gagné les faveurs de la populace par l'ignoble gâté qu'il montrait. Encouragé par les applaudissemens donnés à la manière dont il secouait la tête de M. de Varincourt, il aperçut, en traversant le village de Sèvres, les palettes d'un perruquier. Aussitôt il fit faire halte au cortège, planta sa pique en face du carrosse royal, et ouvrit, de force, la porte de la boutique que le barbier, plein d'effroi, avait fermée. Il ordonna au malheureux d'apporter dans la rue les instrumens de son métier. Puis, quand on eut bien ri de cet homme tremblant et qui se soutenait à peine :

— J'ai deux pratiques à te donner, dit Virlet ; tu vas les coiffer, les raser et les faire boîtes.

Il décrocha les deux têtes des gardes-du-corps, les posa devant le perruquier et obligea le malheureux à poudrer et à savonner ces débris sanglants. Il surveilla l'opération, fit rassembler quelque bouclier de che-

veux qui ne lissaient pas bien, et voulut que l'on repassât les rasoirs pour enlever un peu de barbe qui restait. Pendant que le perruquier agonisant obéissait, Virlet mangeait ; il présentait du pain aux têtes, il leur plaçait un morceau de saucisson dans les dents, et il terminait cette abominable parade en barbouillant leur visage de crème et de vin. Puis, se tournant vers l'homme à la longue barbe :

— Voilà qui l'enfoncé, n'est-il pas vrai ? La nation me donne plus d'applaudissemens qu'à toi, citoyen !

L'homme à la longue barbe ne répondit point. Il se contenta de rire, mais ce rire fit pâlit tous ceux qui en furent les témoins. Le cortège se mit en route.

Le soir, quand la reine fut rentrée dans ses appartemens des Tuileries, un homme se présenta pour la servir : c'était Virlet.

Marie-Antoinette se leva avec horreur, et, par un signe impérieux, elle ordonna au misérable de s'éloigner.

Virlet ricana.

— Soit, dit-il, j'aurai une sinécure ; mais avec des appointemens et les revenans-bons.

Virlet resta, en effet, au château dont il devint le terreur.

Il buvait du matin au soir, ne sortait jamais d'ivresse, hantait les clubs et maltraitait plus que jamais sa femme, car celle-ci pleurait sa fille assassinée, et maudissait celui qui s'en était fait l'assassin.

Au bout de quelque temps de cette vie de désordre et d'abrutissement, dans laquelle il cherchait sans doute l'oubli de ses crimes, Virlet tomba malade et se vit forcé de garder le lit. Sa femme eut la chrétienne résignation de venir s'asseoir au chevet de celui dont les mains dégouttaient encore du sang de sa fille, et quand le 10 août arriva, Virlet commençait à entrer en convalescence.

Bientôt la populace s'empara du château ; les déonations de fusil éclatèrent dans les appartemens même ; tout-à-coup un violent coup de pied enfonça la porte de la chambre où se tenait Virlet, demi-mort de peur. A la vue des égorgeurs, il cria :

— Vive la nation ! mes amis ! à bas le tyran ! Vous savez si je vous ai donné un coup de main à Versailles !... Sans la maladie qui me tient cloué ici, j'aurais partagé votre victoire !

— Il ment ! c'est un espion, interrompit une voix rude !

Et l'homme à la longue barbe parut.

— C'est un espion, dit-il ; il feint de ser-

vir le peuple, et il le trahit. Mort au traître !

— Tenez, voici sa femme. Je vous la livre, expédiez-la. Moi, je me charge de lui. Dis donc, Virlet, penses-tu que ce tour vaille celui de Sèvre ? ajouta-t-il en se penchant sur le lit où était étendu le valet de pied.

— Je suis un bon patriote ! cria le malheureux, pâle et demi-mort de peur. A l'aide ! au secours !

— Y a-t-il un barbier parmi vous ? demanda froidement l'homme à la longue barbe.

— Oui, répliqua quelqu'un, c'est mon état.

— Avance à l'ordre ! rase-moi et poudre-moi ce gaillard-là. Voilà sur la toilette de monsieur tout ce qu'il faut.

Le perruquier obéit et Virlet se laissa faire, au milieu des sarcasmes des brigands, tandis que sa pauvre femme jetait des cris lamentables qui se turent bientôt, car en peu de temps on en eut fini avec elle !

— Maintenant, qui veut me prêter une pique ? reprit l'homme à la longue barbe.

— Moi, cria quelqu'un ; prenez la mienne.

— Regarde, Virlet, voilà la pique au bout de laquelle va se balancer ta tête, comme celle du garde-du-corps Miomandre.

— Et il frappa de son sabre Virlet qui tomba sanglant.

Une demi-heure après, la tête de l'ancien valet de pied de la reine, promenée au bout d'une pique par l'homme à la longue barbe, parcourait les rues de Paris aux cris de vive la nation !

S. H. BERTHOUD.

(Fin.)

QUELQUES EXEMPLES QUI FONT CONNAITRE CE QUE C'EST QU'UN PÉCHÉ MORTEL.

Il y avait dernièrement à Québec un journal qui ne comptait que quelques jours d'existence et qui est déjà disparu dans les profondeurs du néant, un journal dont on peut dire :

« J'ai vu l'impie heureux

« Porter son air fastueux

« Et son front audacieux,

« AU dessus du cèdre orgueilleux !

« AU loin tout révérait sa puissance

« Et tout redoutait sa présence :

« Je passe et, soudain,

« Il n'est plus, je le cherche en vain ! »

Eh ! bien, ce journal parlait de gros pé-

chés mortels, sans connaître la valeur de cette expression. Il est vrai que l'article où l'on s'avisait ainsi de parler des péchés mortels, était signé par un être que nous ne nommons pas, par déférence pour ceux qui ont le malheur de porter le même nom; mais cet article sortait du cerveau malade du rédacteur de la dite feuille. Or, comme nous désirons que personne n'entretienne de doute sur le sens de cette expression, **PÉCHÉ MORTEL**, telle que publiée dans l'article en question, nous allons vous dire, lecteurs, ce qu'il faut entendre par là; car leur langage n'est pas semblable au nôtre, vous avez dû vous en apercevoir déjà.

Ainsi, voler des bœufs, c'est un péché mortel; faire une excursion amoureuse vers le soir, c'est un péché mortel; en faire la nuit, au clair de la lune, c'est encore un péché mortel; calomnier tous les honnêtes citoyens, par cela seul qu'ils sont honnêtes et qu'il réussissent à s'acquérir une honnête aisance, c'est toujours un péché mortel; chercher par tous les moyens, même à propos de *cloches*, à avilir ses concitoyens aux yeux de ses ennemis, et cela sans la moindre raison si ce n'est la jalousie la plus effrénée, c'est plus qu'un péché mortel!

Un péché mortel, c'est de ne pas rendre ses comptes, comme celui qui doit £15 à M. Baby, depuis l'été dernier, argent reçu de lui pour petites dépenses qui pourraient survenir dans l'accomplissement de son devoir et qui ne peut dire ce qu'il en a fait, s'il s'en est servi pour acheter de la petite bière ou autre chose! Un péché, c'est de calomnier sa femme, sa mère et ses autres parents, afin de leur faire donner une réputation qui puisse aller de pair avec la sienne. Un péché mortel, c'est d'inventer les calomnies les plus infâmes contre le clergé et surtout contre un frère, parce que ce frère est membre de ce clergé. Un péché mortel, c'est de s'abrutir par l'usage continué, des liqueurs malfaisantes, de penser plus au robinet qu'à soutenir sa famille, et de perdre d'excellentes places par son inconduite. Un péché mortel, c'est encore de n'oser pas demander un certificat de *bonne conduite* à un cousin dont on a cherché à flétrir la réputation, certificat sans lequel on ne saurait avoir une place convoitée dans le gouvernement, au risque de laisser mourir de faim sa femme et ses enfants.

On pèche mortellement en faisant usage d'opium. On pèche mortellement en fabriquant des actes faux, et l'auteur de ce crime s'appelle faussaire.

Enfin, tous ceux qui se font gloire de corrompre la plus belle portion de la jeunesse canadienne en se livrant à la débauche la plus licencieuse, commettent des péchés mortels contre Dieu, contre la société et contre eux-mêmes.

Vous voyez, lecteurs, qu'on pèche mortellement de plusieurs manières, et tous ces péchés se commettent dans notre bonne ville de Québec. Si quelqu'un faisait mine

de ne pas nous comprendre, nous pourrions commenter chacun de ces péchés mortels, et cela sans trop nous faire prier.

LES LUNATIQUES SONT MENTEURS.

L'Observateur du 22 juin publie un article, sous forme de correspondance, signé de Michel Patry, le grand citoyen incorruptible, le seul qui, avec M. Dohod, soit digne d'empocher l'argent du gouvernement! Nous allons répondre pour M. Gauvreau qui ne trouve pas ses accusateurs dignes d'une réponse de sa part. Mais comme un certain nombre des *millé* abonnés de *L'Observateur* peuvent ajouter foi à ses calomnies, et que nous sommes obligés de rendre justice à qui de droit, nous allons prendre la défense de l'opprimé en démasquant l'hypocrisie de ses accusateurs.

D'abord, M. Patry, vous faites une erreur grossière au premier chef d'accusation; peut-être pensiez-vous qu'on ne vous répondrait pas et qu'ainsi vous profiteriez de votre mensonge. En 1854, M. Baby ne tenait pas de bureau, et les goëlettes en question ont été chargées par M. Buteau qui ne tenait pas de livres réguliers. En outre, M. Patry, comment pouvez-vous avoir l'audace de faire les avances que vous faites au sujet des goëlettes, de leur chargement, du nombre d'hommes employés et du taux de leurs salaires, tandis qu'en 1854 vous n'avez pas mis le pied ni à Belle-Isle, ni à Forteau, ni à l'Isle d'Anticosti, ni au Cap-Rosier? Où êtes vous, M. Patry, en 1854, et que faisiez-vous?—Vous étiez à Québec, vous n'en êtes pas sorti, et tous ceux qui ont l'inappréciable avantage de vous connaître ont pu vous voir, chaque jour, flâner au coin de quelque rue, attendant que votre porte vint à passer; car vos jambes refusaient de porter la bête, tandis que l'autre faisait des dissertations philosophiques pour prouver que toute la ville tournait autour de vous! Voilà, nous supposons, à quel titre vous prétendez qu'on ajoute foi à vos allégués! Certes, nous pensons que de telles *recommandations* ne suffiront pas pour vous procurer le l'emploi du gouvernement! Vous n'avez pas oublié les bœufs, non plus! Serait-ce parce que Louis-Michel vous y aurait fait penser? C'est un article qu'il n'oublie jamais, paraît-il! Vous mentionnez aussi dix par cent de rente, et je n'aurais quelqu'un de votre connaissance, qui doit lui avoir votre correspondance avant ce jour, et qui prête à quarante et cinquante pour cent, et cela avant même le statut d'usure; il est agent pour une société, car pour lui il n'a pas *beaucoup d'argent* à prêter! Vous auriez dû nous dire comment on nomme ces gens-là, parmi le peuple. C'est une omission impardonnable de votre part!

Maintenant, venons-en à la partie du rapport que vous insérez dans votre correspondance. Il faut une dose d'audace inouïe

pour se rire de ses lecteurs d'une manière aussi stupide que le fait *L'Observateur* en compagnie de M. Patry. Falsifier un rapport imprimé, de manière à lui faire dire des choses tout-à-fait contraires à celles qu'il dit, et cela sans sourciller, c'est donner une fautive idée de sa bonne foi! Pour l'édification du public, nous allons mettre en regard les deux textes, celui publié par *L'Observateur* et celui "Imprimé par ordre de l'Assemblée Législative." Le premier se trouve à la gauche et le second à la droite:

Texte de *L'Observateur*.

"En même temps le comité doit remarquer que les détails de dépenses tels que fournis par Monsieur Gauvreau, ne sont point rendus d'après ce mode que requerraient des travaux aussi grands et aussi importants. La manière de calculer les voyages faits par des vapeurs et des goëlettes n'est nullement nécessaire. Un compte détaillé et séparé eût été bien plus clair et plus satisfaisant et eût détruit le principal motif de soupçon qui semble s'être élevé dans l'esprit de certaines personnes, mais qui dans l'opinion de votre comité, n'est pas ressorti sous le poids de la preuve que des comptes excessifs avaient été audités sans hésitation au département."

Texte du rapport.

"Mais en même temps votre comité tient à observer que les détails des dépenses, tels que fournis par M. Gauvreau, ne sont pas aussi méthodiques que des travaux aussi vastes et aussi importants semblent l'exiger. Le système auquel l'on a recours pour calculer les voyages des bateaux à vapeur et des goëlettes, n'est certainement ni correct, ni nécessaire. Un état détaillé et distinct aurait, à coup sûr, été bien plus lucide et bien plus satisfaisant, tout en faisant disparaître le soupçon que des charges excessives auraient été approuvées sans difficulté par le bureau d'audition—soupçon qui semble avoir existé dans l'esprit de quelques individus, mais qui, dans l'opinion de votre comité, n'a pas été corroboré par les témoignages."

Voilà comment ces messieurs sont amis de la vérité!!!

Cependant, M. Patry, ne vous fâchez pas, nous vous faisons apologie: vous n'êtes pas coupable! e'en est d'autres qui écrivent et qui, moyennant une légère rétribution en *marchandises mouillées*, vous font signer tout ce qu'ils veulent! Non, vous n'auriez jamais eu la lâcheté d'écrire de pareilles turpitudes contre un homme qui vous est attaché par les liens du sang, contre un homme qui vous a retiré de la misère, vous et votre famille; en vous donnant de l'emploi, et qui est fâché de ne pouvoir vous rendre le même service, aujourd'hui, parce que vous n'avez pas le courage de le lui

demandeur, malgré que vous soyez réduit au même état qu'autrefois.

L'homme infime qui se cache sous votre nom, est P. G. Huot, ex-rédacteur du *National* de regrettable mémoire. Et ses renseignements, où les puise-t-il? Il les puise à une fameuse source, et des meilleures encore! Vous rappelez-vous, lecteurs, d'un certain vieillard à cheveux blancs, qui s'est fait chasser, en 1854, honteusement du râtelier du gouvernement pour avoir fait les erreurs les plus criantes. Ce vieillard a pour fils un fameux notaire qui connaît très-bien de qui le Pape tient son pouvoir temporel, il peut jurer les choses les plus saugrenues, pourvu qu'il puisse répondre à toutes les objections par ces paroles sacramentelles: *C'est vrai Balistr* *va dit!*

Maintenant, nous avertissons M. Patry que nous ne lui répondrons plus, parce qu'il n'est pas l'auteur de ses correspondances; nous répondrons directement à l'*Observateur* qui représente les deux notaires en société, le petit citoyen démocrate, et autres *ejusdem farinae*.

AVIS.

Nous prions nos abonnés de la campagne et de la ville de nous faire parvenir immédiatement les sommes qu'ils nous doivent. Un Collecteur passera chez les abonnés de Québec.

LES RAPINES LITTÉRAIRES.

Tandis que les grands journaux tiennent à prouver que le *rapinage* est établi en permanence dans leurs bureaux respectifs, nous allons profiter de l'occasion, nous aussi, pour faire connaître à nos lecteurs, le plus grand des *rapineurs* que nous connaissons et auprès duquel, ceux du *Journal* et du *Courrier*, ne sont que des *rapins* bien médiocres, ayant tout au plus la moitié du front qu'il leur faut pour *rapiner* d'une manière respectable et avantageuse.

L'*Observateur*, ce journal si important, et que la popularité de son rédacteur, qui observe la lune, a placé au premier rang des journaux qui ne se lisent guères, a bien voulu nous prouver qu'en fait de mauvaises qualités, il n'y en a pas une, qui lui fasse défaut. Personne n'ignore, nous supposons, que les facultés intellectuelles de Michel ne fonctionnent pas admirablement bien. C'est pourquoi ne pouvant donner de lui-même quelques traits d'esprit pour égayer ses lecteurs, il est tout naturellement obligé de les *rapiner*; ce qui le rend moins coupable que certains grands *rapineurs* qui *rapinent* seulement que pour le plaisir de *rapiner*. Ce qui est vilain!

Afin que la preuve du *rapinage* soit plus palpable, nous allons mettre en regard, deux articles, dont l'un de la *Guêpe*, du 14

juin 1859, et l'autre de l'*Observateur* du 22 du même mois.

La *Guêpe* du 14.

PAUL MORPHY.—

Le *Courrier* de Boston propose aux républicains la candidature de Paul Morphy aux prochaines élections présidentielles. Après tout, dit le *Courrier des États-Unis*, Morphy roi de l'échiquier, n'est pas sans offrir certaines garanties au peuple Américain. En premier lieu, il serait difficile aux ennemis de la république de le mater, quelque redoutables qu'ils parussent, et, tout en faisant triompher à l'extérieur, le drapeau étoilé, il saurait tenir en échec les factions politiques de l'intérieur. Il est vrai qu'il serait flanqué de *fous*; mais on pourrait bien les lui pardonner, en considération de la sagesse avec laquelle il les ferait manœuvrer; et d'ailleurs, quel est le président qui n'a pas en plus de deux fous dans son entourage? Enfin, dans les situations difficiles, il aurait recours à des *tours* plus avouables que les ruses de certains présidents.

Nous avons remarqué encore bien d'autres choses dans les colonnes de l'*Observateur* qui nous portent à croire que son rédacteur n'a pas ce respect que tout citoyen honnête doit avoir pour le bien littéraire d'autrui.

Nous nous rappelons encore de certain *escalier dérobé comme le reste de l'édifice* mais qui l'était cependant beaucoup moins que l'article lui-même que Michel avait *rapiné* au "Dictionnaire Anecdotique."

Tenez confrère, nous vous conseillons de vous remettre à faire des énigmes, charades, logoglyphes etc. genre dans lequel vous

L'*Observateur* du 22.

En songeant à l'impopularité du gouvernement, nous nous demandons pourquoi les Canadiens ne pèsent-ils point la reine de le remplacer par Paul Morphy le roi de l'échiquier? L'excellence de ce célèbre joueur d'échecs est bien mieux prouvée que celle de sir Edmund Head. Voyez plutôt: Paul Morphy gouverneur du Canada tiendrait en 'échec' tous les ennemis des Canadiens. Bien que, flanqué de 'fous' dans les conseils de l'état, il le ferait 'manœuvrer' avec tant de sagesse qu'on ne s'apercevrait point de leur présence. Mais le plus admirable et surtout, le plus utile, c'est que pour se maintenir au pouvoir, loin de se parler jurer comme les ministres actuels, Paul Morphy, pour rendre le peuple heureux, n'usait que de ses 'tours' les plus en 'règle'. De plus, au lieu d'espions, il n'aurait que des 'pions' qui, joints aux 'cavaliers' seraient admirablement bien la police. Ceci ne veut pas dire qu'il nous 'mangerait' notre 'reine'!

faites des merveilles. Tâchez par exemple de nous en donner encore quelques-unes comme la suivante qui a paru dans votre *Observateur*, il y a quelque temps: "Mon premier est un QUAI, mon second est un BEC et mon entier fait peur à la grande république." Devinez qui je suis?

Cela nous rappelle certain plaisant qui se trouvait dans un cercle de savants, à Paris, il y a quelques années et qui leur donna à deviner la charade suivante:

"Je suis un instrument, que l'on met [sur la tête; Je m'appelle chapeau, devine, grosse tête.

CONSEIL DE VILLE.

EXTRAIT DES PROCÉDÉS.

Séance du 21 juin 1859.

Présenté une Nquête de Hubert Torgoon qui demande une indemnité pour les blessures que son cheval a reçues en tombant dans un trou dans la rue St. Pierre.

Lu le 216e rapport du Comité des marchés, lequel a été adopté. En conséquence il a été

Résolu:—"Que le salaire du percepteur du havre du Palais et de son assistant soit payé en accordant dix pour cent de leurs recettes au premier et sept et demi pour cent au second; et qu'ils soient tenus de percevoir les arrérages moyennant la même commission."

Ensuite le Conseil procède, à haute voix, aux nominations du percepteur et de son assistant; M. Régis Roy reçut 20 voix et M. Eusèbe Renaud une voix, pour la place de percepteur et M. E. Renaud, 18 voix, M. Blais, 2 voix et M. Adam une voix, pour la place d'assistant percepteur.

En conséquence MM. Roy et Renaud ont été déclarés élus.

Une somme de £150, est accordée pour réviser les Règlements.

La somme de £5 est accordée à Robert Rouch pour l'indemniser des dommages qu'il a soufferts par suite de la chute de son cheval dans une excavation, rue Saull au Martelot.

Ensuite le 48e rapport du Comité des chemins fut adopté et il fut en conséquence

Résolu,—"Que les rues suivantes soient pavées en madriers, savoir:

"1. La partie des rues Sainte-Hélène et Saint-Stanislas comprises entre les rues du Palais et Saint-Jean \$536.

"2. Les rues Collins et d'Aiguillon, depuis la rue du Palais jusqu'à la rue Saint-Jean \$320.

"3. La rue des Jardins, \$400.

"4. La rue Saint-Antoine, jusque chez MM. Connolly et Cie, \$228.

"5. La rue Saint-James jusqu'à la rue J. B. F. \$336.

"6. La ruelle des Sœurs jusque chez Gillespie, \$160.

"7. La rue Saint-Paul en face du Park,

640.

" 8. La rue Champlain depuis la maison de M. Martin jusqu'à la Chapelle des Matelots, \$1080.

" 9. La rue Lachevrotière jusqu'à la rue de l'Artillerie, \$736.

" 10. La rue Saint-Augustin, pour paver ses canaux, \$200.

" 11. La rue d'Aiguillon entre la rue Saint-Augustin et Deligny, \$736.

" 12. La rue des fossés, depuis la rue Saint-Roch jusqu'à la rue Craig, \$736.

" 13. La rue Saint-Vallier jusqu'à la côte d'Abraham, \$240.

" 14. La rue Sainte-Julie, depuis la rue Sainte Croix, jusqu'à la rue d'Artiguy, \$144.

" 15. Réparations des trottoirs, \$1044."

Son honneur le maire suppléant donna alors sa résignation et M. Pope fut élu pour le remplacer. Il est alors résolu sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Hill.

Résolu,—" Que le comité des chemins soit chargé de voir s'il serait possible de faire les acquisitions de terrain nécessaire pour l'élargissement commencé il y a deux ans de deux rues dans le quartier Jacques-Cartier, en vertu d'un règlement passé par ce Conseil et d'une taxe spéciale déjà prélevée pour cet objet."

NOUVELLES DE LA GUERRE.

Le vapeur de la ligne Canadienne, *North American*, parti de Liverpool le 22 Juin, est arrivé ici dimanche soir à 7½ heures.

Les nouvelles du théâtre de la guerre sont du plus haut intérêt en ce qu'elles nous apprennent que les deux armées sont en présence l'une de l'autre sur le Mincio et que l'on s'attend tous les jours à une bataille décisive. Ce qui ne peut tarder, car les Français sont trop bouillants et ont eu jusqu'ici trop de succès pour différer longtemps l'attaque. D'un autre côté, les Autrichiens occupent leur plus formidable position en Italie, et ils ne l'abandonneront pas au premier coup, car ce serait faire le sacrifice de leur réputation militaire et de leurs provinces italiennes. Ainsi on peut s'attendre à une bataille sanglante.

On pense que les forces des Autrichiens s'élèvent à 280,000 hommes. L'armée française est aussi très nombreuse, et ainsi jamais deux armées plus puissantes n'en seront venues aux mains depuis la mémorable bataille de Leipzig, où 200,000, à 300,000 hommes furent engagés de chaque côté.

Les négociations entre l'Autriche et les puissances de l'Allemagne vont grand train, et l'on pense que la mission du major général Von Tann, au service de la Bavière, a pour but les mouvements projetés des armées de la Bavière et de la Prusse qui seront envoyées à l'appui de l'Autriche.

On dit que le comte Portalis, le ministre de la Prusse à Paris, est chargé de proposer au cabinet des Tuilleries, de la part de la

Prusse, de mettre fin à la guerre; maintenant que les Autrichiens sont retirés derrière le Mincio. La réponse de la France décidera si la Prusse et l'Allemagne prendront part à la guerre.

CORRESPONDANCES.

Messieurs les Collaborateurs,

Telle est la durée des institutions Canadiennes, qu'à peine-ont elles vu le jour, que semblables aux fleurs, elles s'épanouissent aussitôt. Tout n'est que zèle dans les commencements, les beaux débuts sont toujours communs; mais ce zèle trop ardent à former se ralentit trop vite au soutien de l'œuvre.

L'Institut Catholique, si brillant lors de sa fondation, n'est plus maintenant qu'une courbe, ou plutôt qu'un agonisant luttant contre les étreintes de la mort. Cette institution en est revenue aux dernières extrémités, à tenter des actions contre d'anciens membres, ignorant le règlement et s'étant, jusqu'à présent considérés comme ne faisant plus partie de cette société.

L'Institut agonise, à sa dernière élection il n'y avait que vingt à vingt deux membres présents, et ce fait a été prouvé en cour par les témoins appelés en faveur de l'Institut. Ces témoignages nous ont prouvé, que non-seulement cette société agonise; mais que depuis assez longtemps déjà, elle n'existe plus légalement. A qui la faute?

Aer. Aux querelleurs, maîtres aujourd'hui de cette institution; 2e. A l'apathie de ceux qui auraient dû se faire une nécessité de soutenir cette institution. Mais il faut avouer qu'un bon nombre de ceux qui aimaient réellement cette société, ont été forcés, par quelques *malôtrees*, de l'abandonner à son malheureux sort.

Cette société destinée à donner à la jeunesse de St. Roch le goût des bonnes lectures en même temps que celui des amusements utiles et agréables, a été bien loin de remplir son but, pour ne pas dire plus. Honte à ces hommes sans cervelle et bouffis d'orgueil qui ont été la cause du dépérissement d'une institution qui aurait dû être un bonheur, une providence pour la jeunesse de St. Roch de Québec!!

L'*Observateur* de la semaine dernière, en annonçant à ses lecteurs que l'Institut venait de perdre un procès contre un des anciens membres a commis un mensonge (le moyen pour lui de s'en empêcher.)

Il est vrai que l'Institut a perdu, il est vrai qu'il a été prouvé que cette société n'est plus une institution légale; mais il n'est pas vrai que la Cour ait motivé le jugement vu le grand nombre de causes encore pendantes et regardant l'Institut.

Toutes ces choses nous prouvent que tôt ou tard, il faut que la justice triomphe et que ceux qui ont forcé, par leur conduite indigne, les anciens membres à se retirer, aient

la honte de voir tomber, entre leurs mains une institution qu'ils savaient n'être pas capables de soutenir.

Si le *Bourru* n'est pas trop malin, peut-être reviendrai-je au sujet de l'Institut, lui donner quelques nouvelles intéressantes.

UN EX-MEMBRE.

Mon cher *Bourru*,

On lisait ces jours derniers, affichée dans les rues de Saint-Sauveur, la proclamation suivante: *Récompense de cinq méchants vous. Attendu que dans la nuit du 25 derniers, des personnes indignées de la conduite de certains conseillers, ont embêté les nommés COOK et GREGOIRE, la récompense ci-dessus sera accordée à quiconque découvrira les auteurs de ce méfait.*

MARCEL GARMACHE,

Maire.

Il paraît, mon cher *Bourru*, que certains conseillers de St. Sauveur ont perdu leur popularité et que l'on commence à connaître ceux qui n'ont pas craint de sacrifier les intérêts de la localité pour travailler à leur propre; il est pénible de voir de tels hommes à la tête des affaires. Il y a quelques jours j'assistais à une séance du conseil municipal; une requête fut présentée, signée par un grand nombre de citoyens qui demandaient au conseil de passer un règlement pour obliger les boulangers résidant dans la cité, de payer certains droits pour vendre leur pain dans la Banlieue.

Il me semble qu'il n'y avait rien de plus juste que cette demande, puisque les boulangers de la Banlieue sont obligés de payer cinq louis à la corporation de Québec pour avoir le droit de vendre leur pain dans la cité; mais soit ignorance ou mauvais vouloir, la majorité de conseillers a rejeté cette juste demande.

Mon cher *Bourru*,

Votre Dévoué

Serviteur,

Un citoyen du faubourg St. Jean.

FAITS DIVERS.

Un mariage intéressant vient d'être célébré dans le Massachussets. Le fiancé était âgé de 100 ans et sa fiancée, de 80 ans. Nous rapportons ce fait pour donner un peu de courage aux vieux garçons et aux vieilles filles qui s'imaginent que leur heure ne viendra jamais.

—Lord Elgin vient d'être nommé Maître des postes en Angleterre. Les Canadiens auront donc maintenant un véritable ami dans le ministère anglais.

G. R. GRENIER, PROPRIÉTAIRE ET IMPRIMEUR.